



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES GROUPES DE LA MINORITÉ

**Groupe « Une énergie nouvelle pour Sainte-Luce »**

**Groupe « Bien vivre ensemble à Sainte Luce »**

Sainte Luce, le mercredi 24 juin 2015,

### **Augmentation des tarifs municipaux : la mauvaise surprise pour les familles**

A quelques jours des vacances scolaires, Monsieur le Maire a préparé une mauvaise surprise aux parents lucéens. En effet, dès la prochaine rentrée, les frais de périscolaire vont augmenter de plus **de 10 % en moyenne**.

Pour Alain Lizé, Conseiller municipal, « *L'engagement pris devant les lucéens de ne pas augmenter les impôts est mensonger puisque les familles vont devoir supporter une hausse démesurée et inacceptable* ».

Prenons l'exemple d'une famille avec deux enfants dont l'un est en maternelle et l'autre en primaire. Les parents gagnent 2 150 euros à eux deux, soit un quotient familial de tranche 4. Ils doivent déposer leurs enfants au périscolaire tous les jours. Ceux-ci fréquentent aussi le centre de loisirs pendant les vacances.

En 2015, et après la nouvelle politique appliquée par Monsieur le maire, cette famille payera **220 € de plus (+10,2%)** de frais de périscolaire.

Si on conserve cette famille type mais avec la tranche 1, qui représente les revenus les plus modestes (1 200 €), **l'augmentation est de 13,4 %, soit 102 € en plus pour l'année 2015**. Les familles plus aisées, tranche 9, seront quant à elles facturées 450 € de plus à l'année (+13,6%).

**A cette hausse importante de frais de périscolaire s'ajoute une augmentation des frais de restauration.** Par ailleurs, si un jeune lucéen dont les parents ont des revenus modestes, veut s'inscrire au Patio, il devra alors payer de sa poche le double de ce qu'il payait cette année.

Pour Christian Chérel, Conseiller municipal, « *Nous ne cautionnons pas une telle brutalité dans la hausse. L'argument de la comparaison des prix pratiqués dans d'autres communes ne tient pas, puisque le niveau d'imposition à Sainte-Luce permettait justement une offre de qualité et accessible à tous* ».

Les deux élus rappellent : « *Monsieur Alix avait promis de ne pas toucher aux impôts, ce sera donc aux familles de supporter les hausses de tarifs complètement démesurées et inacceptables. Ce n'est pas la conception que nous avons de la solidarité entre générations* ».

Les membres des groupes « Une Energie Nouvelle pour Sainte Luce » et « Bien Vivre Ensemble à Sainte Luce » se tiennent à votre disposition pour toutes demandes d'interviews ou de précisions.

**Alain Lizé**, Conseiller municipal, Groupe « *Une énergie nouvelle pour Sainte Luce* »

**Christian Chérel**, Conseiller municipal, Groupe « *Bien vivre ensemble à Sainte Luce* »

*En pièce jointe* : le tableau descriptif de l'augmentation des tarifs